



Avis de demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 728

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 4 octobre 2021 à 19 h 30, le conseil de l'arrondissement de Greenfield Park statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Permettre au 4909, boulevard Taschereau, des enclos à déchets comportant des clôtures d'une hauteur maximale de 2,80 mètres au lieu de 1,85 mètre.

Conformément à la résolution GP-210913-2.1, la consultation des citoyens sur cette demande de dérogation mineure est remplacée par une consultation écrite.

Toute personne qui souhaite se prononcer sur cette dérogation mineure peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 14 au 29 septembre 2021, par l'envoi d'un courrier à la Direction du greffe, 4250, chemin de la Savane, Longueuil (Québec) J3Y 9G4 ou d'un courriel à l'adresse : greffe.gp@longueuil.quebec en indiquant leurs nom et adresse.

Longueuil, le 14 septembre 2021.

Marie-Claude Bérubé
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park/